RESTRICTED
PC/SCS/W/10
7 décembre 1994

(94-2704)

COMITE PREPARATOIRE DE L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

SOUS-COMITÉ DES SERVICES

VERIFICATION DES LISTES

Burundi

Le gouvernement burundais a présenté une liste d'engagements concernant les services conformément au paragraphe 8 b) i) de la Décision ministérielle sur l'établissement du Comité préparatoire. Le document pertinent porte la cote PC/W/21 (Liste d'engagements spécifiques).

Ainsi qu'en a décidé le Comité préparatoire (PC/M/2, paragraphe 20), le Sous-Comité des services procédera à la vérification des listes d'engagements et des listes d'exemptions après la conclusion des négociations bilatérales. Les pays souhaitant engager des négociations ou des consultations avec le gouvernement burundais au sujet du contenu quant au fond de sa liste doivent prendre directement contact avec lui dans les plus brefs délais. Le processus de vérification ne concerne que l'exactitude technique et la cohérence juridique des textes.

Les pays souhaitant poser des questions au sujet de la vérification de cette liste doivent les envoyer au secrétariat qui les transmettra au gouvernement burundais et coordonera la distribution des questions et des réponses. Les questions écrites doivent être présentées dès que possible. La vérification de cette liste devrait avoir lieu lors de la réunion informelle qui se tiendra le 15 décembre.